

**NUMERO DE REGISTRE : 55**

**NOTIFICATION DE CONTRÔLE PREALABLE**

Date de soumission : 8 novembre 2005

Numéro de dossier : 2005/124

Institution : Centre de traduction

Base légale : article 27-5 du Règlement CE 45/2001<sup>(1)</sup>

*(1) OJ L 8, 12.01.2001*

**INFORMATIONS NECESSAIRES (2)**

*(2) Merci de joindre tout document utile*

1/ Nom et adresse du responsable du traitement

Silvana MIGGIANO, Bureau EUFO 2158, Centre de traduction des Organes de l'Union Européenne, 1 rue du Fort de Thüngen L-1499 Luxembourg Kirchberg

2/ Services de l'institution ou de l'organe chargés du traitement de données à caractère personnel

Centre de traduction des organes de l'Union Européenne

3/ Intitulé du traitement

Procédure de selection en vue du recrutement de personnel (Cdt-DA-5)

4/ La ou les finalités du traitement

Pourvoir à la vacance d'emplois repris dans le tableau des effectifs annexé au budget du Centre tel qu'adopté par son conseil d'administration. Ces postes sont répartis par groupe de fonction et par grade; s'assurer par des procédures de sélection appropriées le concours d'agents possédant un haut niveau de compétence et d'intégrité, recrutés sur une base géographique aussi large que possible parmi les ressortissants des États membres de l'Union européenne

5/ Description de la categorie ou des categories de personnes concernées

Candidat ayant postulé à la procédure de sélection

6/ Description des données ou des catégories de données (en incluant, si nécessaire, les catégories particulières de données (article 10) et/ou l'origine des données)

Acte de candidature et pièces justificatives : Nom, prénom, adresse, date naissance, situation familiale, CV, références

fichier excel: nom, prénom adresse, nationalité, connaissances linguistiques, domaines de compétences, notation du Comité de sélection

pour les candidats retenus : Nom, prénom, dossier de recrutement

7/ Informations destinées aux personnes concernées

Information concernant le règlement 45/2001 précisée sur l'acte de candidature rempli par le candidat et complétée dans une annexe protection des données publiée sur la même page du site web que l'acte de candidature.

8/ Procédures garantissant les droits des personnes concernées (droits d'accès, de faire rectifier, de faire vérouiller, de faire effacer, d'opposition)

Par écrit, correction possible de toutes les information avant la cloture des inscriptions, après celle-ci, seules les informations ne concernant pas l'expérience professionnelle sont acceptées. Retrait possible à tout moment.

9/ Procédures de traitement automatisées / manuelles

Manuelle : rédaction d'un dossier papier par candidature

Automatique ou informatisée: saisie des données dans un fichier excel

10/ Support de stockage des données

Telque pour les document papier, fichier informatique excel pour les listes utilisées lors des procédures de sélection et liste de reserve (candidats admis sur les listes de réserve).

11/ Base légale et licéité du traitement

Article 12 du régime applicable aux autres agents. Décision administrative n°02/2003 relative aux procédures du Centre de traduction en matière de sélections d'agents temporaires publiées en externe

12/ Destinataires ou categories de destinataires auxquels les données sont susceptibles d'être communiquées

Comité de selection, section ressources humaines, IAS, Cour des comptes, Chef du département administration : Acte de candidature et pièces justificatives : Nom, prénom, adresse, date naissance, situation familiale, CV, références; fichier excel: nom, prénom adresse, nationalité, connaissances linguistiques, domaines de compétences, notation du Comité de sélection

Responsable du service recrutant, section ressources humaines, IAS, Cour des comptes, Chef du département administration, l'Autorité habilitée à conclure les contrats : Nom, prénom, dossier de recrutement

13/ Politique de conservation des données personnelles (ou catégories de données)

7 ans: application par analogie des dispositions prévues à l'article 49 des modalités d'exécution du règlement financier.

13 a/ Dates limites pour le verouillage et l'effacement des différentes catégories de données

(après requête légitime de la personne concernée)

*(Merci d'indiquer les dates limites pour chaque catégorie, si nécessaire)*

Définie par les bonnes conduite administrative, réponse sous 10 jours.

14/ Finalités historiques, statistiques ou scientifiques

*Si vous conservez les données pour des périodes plus longues que celles mentionnées ci-dessus, merci d'indiquer, si nécessaire, ce pourquoi les données doivent être conservées sous une forme permettant l'identification.*

Statistiques annuelles par département et section. ( données agrégées anonymisées)

15/ Transferts de données envisagés à destination de pays tiers ou d'organisations internationales

Non.

16/ Le traitement présente des risques particuliers qui justifient un contrôle préalable :*(Merci de décrire le traitement)* :

soit article 27.2.(b)

comme prévu à:

Article 27.2.(a)

Les traitements de données relatives à la santé et les traitements de données relatives à des suspicions, infractions, condamnations pénales ou mesures de sûreté,

Article 27.2.(b)

Les traitements destinés à évaluer des aspects de la personnalité des personnes concernées, tels que leur compétence, leur rendement ou leur comportement,

Article 27.2.(c)

Les traitements permettant des interconnexions non prévues en vertu de la législation nationale ou communautaire entre des données traitées pour des finalités différentes,

Article 27.2.(d)

Les traitements visant à exclure des personnes du bénéfice d'un droit, d'une prestation ou d'un contrat,

Autre (concept général de l'article 27.1)

17/ Commentaires

LIEU ET DATE: Luxembourg le 4 novembre 2005

DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES: Benoît Vitale

INSTITUTION OU ORGANE COMMUNAUTAIRE: Centre de traduction des organes de l'Union Européenne